



## La fiscalité sur le travail est-elle trop lourde ?

### A LIRE SUR LE BLOG

19 mars 2019

**Le monde du travail peut-il rester le fondement de la solidarité ?**

24 janvier 2019

« Etat Actionnaire »

Les économistes distinguent souvent les prélèvements obligatoires (PO) sur la consommation et sur les revenus du travail et le capital. Cette répartition des PO est faite chaque année par la Commission européenne et montre que les prélèvements sur le travail représentent 23,8 % du PIB en France, contre 19,4 % en moyenne dans l'Union européenne ; les prélèvements sur le capital représentent 11,1 % du PIB en France, contre 8,6 % dans l'Union européenne ; les prélèvements sur les revenus du travail et du capital représentent 11,6 % du PIB en France, contre 11,1 % dans l'Union européenne.

Des comparaisons plus précises mettent en évidence des écarts particulièrement importants pour ce qui concerne le travail à la charge des employeurs (13,2 % du PIB en France contre 7,6 % dans l'Union européenne), notamment les cotisations patronales, et les prélèvements sur le stock de capital (4,5 % du PIB en France contre 2,8 % dans l'Union européenne). L'imposition des revenus du travail et du capital est plus faible en France, même en y incluant la CSG.

La comparaison des taux d'imposition, par exemple des taux des cotisations sociales ou des taux de l'impôt sur le revenu, montre que la France figure le plus souvent parmi les pays où ils sont les plus élevés.

Ce sont donc à la fois les PO sur le travail et sur le capital qui pèsent plus en France que dans les autres pays européens, a fortiori plus que dans les pays de l'Union européenne. Il n'est certes pas possible de déterminer le « bon » niveau de ces prélèvements. Toutefois, s'ils sont nettement plus élevés que dans les autres pays, ils majorant excessivement les coûts du travail et du capital, de dégrader la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire, à moins qu'ils ne soient compensés par une qualité particulièrement élevée des dépenses publiques. Or celle-ci n'est pas toujours particulièrement bonne en France.

Même dans une économie fermée, ou quasi-fermée, une taxation trop forte du travail et du capital contribue à réduire l'emploi et l'investissement.

Il faudrait donc que la France réduise à la fois les prélèvements sur le travail et le capital mais il faut que les dépenses publiques diminuées ne soient compensées que par un déficit public s'aggravant et que les acteurs économiques puissent anticiper un relèvement des PO à plus ou moins brève échéance pour éviter que la baisse ne limite fortement les effets positifs de leur baisse sur l'activité et l'emploi.

**François ECALLE, Président de l'Association des Finances publiques & Economie - FIPECO**

Retrouvez toute l'actualité du Printemps de l'économie sur <http://www.printempsdeleco.fr/>

### VIDÉO RECOMMANDÉE

**Le député de La Réunion répond aux propos injurieux de Brigitte Bardot**